

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM DU PRODUIT :

NOM CHIMIQUE : Mélange

FAMILLE CHIMIQUE : Mélange

N° EPA : Sans objet

N° FS : 1000218514-14-LPI

Révisions à la FS : Les section 1

Date de publication : 07/25/14

Remplace : 07/25/11

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Une inhalation prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Un contact répété ou prolongé avec les yeux ou la peau peut engendrer une irritation. Une exposition de la peau non protégée peut causer des taches temporaires. Ingérer le produit en grandes quantités peut être nocif.

Ce produit est un liquide bleu ayant une légère odeur.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques

Pourcentage selon le poids

N° de CAS

VLE (unités)

Ne comporte aucune quantité d'ingrédients dangereux à rapporter

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer à grande eau et consulter un médecin.

Ingestion : Diluer en buvant de l'eau ou du lait et obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : Rincer à l'eau

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

POUR UNE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE : 1-800-561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : s.o

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Produit chimique sec ou dioxyde de carbone (CO₂), mousse antialcool, mousse ou eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Peuvent émettre des émanations délétères, incluant sans s'y limiter, des oxydes de carbone, des oxydes d'azote, de l'acide acétique ou d'autres mélanges toxiques lors d'un incendie.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Contrôler ou contenir la fuite ou le déversement. Ramasser le produit avec un absorbant et le placer dans des contenants appropriés conformément aux règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION : Éviter que les déversements et leur nettoyage ne pénètrent dans les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Garder hors de la portée des enfants. Éviter tout contact inutile avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver à fond après avoir manipulé le produit.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans son contenant d'origine seulement. Garder le contenant hermétiquement fermé. Ne pas laisser le produit geler. Ne pas entreposer près de la chaleur ou des flammes nues. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

8. EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE :	Travailler dans des endroits bien ventilés. Une ventilation par aspiration à la source peut être requise si on travaille dans des espaces confinés.	
PROTECTION RESPIRATOIRE :	Si des vapeurs ou des poussières dépassent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH/MSHA approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les poussières et les vapeurs.	
PROTECTION DES YEUX :	Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées s'il y a risque d'éclaboussures. Une douche oculaire d'urgence devrait être disponible.	
PROTECTION DE LA PEAU :	Porter des vêtements de protection : combinaison, tablier, bottes et gants. Une douche d'urgence devrait être disponible.	

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Pour le produit	Non inscrit	Non inscrit

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Ce produit est un liquide bleu ayant une légère odeur.	SOLUBILITÉ : Soluble
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 1,10 g/ml	MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 9,18 livres/gal. (1.1 kg/L)
TENSION DE VAPEUR (mm) : Sans objet	pH: 7,8 (solution à 1 %)
POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : non établi	POINT D'ÉBULLITION : non établi
REMARQUES : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.	TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE = 1) : Plus lent que l'éther

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable.
CONDITIONS À ÉVITER : Éviter les conditions extrêmes de température ou d'humidité élevée.
SUBSTANCES INCOMPATIBLES : l'entreposage à long terme en contact direct avec des matériaux réactifs tels que l'aluminium, le zinc, le cuivre, le nickel, le magnésium, etc. de forts agents réducteurs et de forts agents oxydants.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Peut libérer des émanations délétères incluant, sans s'y limiter, les oxydes de carbone, les oxydes d'azote, l'acide citrique ou d'autres mélanges toxiques lors d'un incendie.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : Non établie	Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (rat) : Non établie
Irritation des yeux (lapin) : Une irritation peut survenir	Irritation cutanée (lapin) : Une l'irritation surviendra au contact prolongé
Inhalation CL₅₀ (rat) : Non établie	Sensibilisation cutanée (cobaye) : Non établie
Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH comme carcinogène humain connu.	

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Contenir les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent pas les égouts municipaux ni les cours d'eau.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quel qu'usage que ce soit. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenant. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT : NON RÉGLEMENTÉ.
Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : COLORANTS, NOI (NMFC 60280 ; CLASSE : 70)

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport par voies aérienne ou maritime.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS

NFPA		HMIS
1 Santé	0 Moindre	1 Santé
1 Inflammabilité	1 Légère	1 Inflammabilité
0 Instabilité	2 Modérée	0 Réactivité
	3 Élevée	B ÉPI
	4 Grave	

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III :	Immédiat	<u> N </u>	Feu	<u> N </u>	Relâchement soudain de la pression	<u> N </u>
	Différé	<u> N </u>	Réactif	<u> N </u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit
 SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit
 Inscription au registre RCRA : Non inscrit
 Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

WHMIS Classification : Classer D2B

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Les section 1 révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Service de santé environnementale et de sécurité

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.